

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le **sixième jour du mois de mai 2025** à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 959, rue Principale à laquelle sont présent(e)s :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Siège n° 1 monsieur Pierre Bisaillon
Siège n° 2 monsieur Marc Chalifoux
Siège n° 3 madame Gabrielle Ménard-Audet
Siège no 4
Siège n° 5 madame Sonia Tarditi
Siège n° 6 monsieur Sylvain Hamel

Était absent:

Siège no 4 monsieur Sébastien Yelle

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Est également présent, monsieur Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à titre de secrétaire.

09 personnes sont présentes.

1.1 Résolution 2025-05-132

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 6 mai 2025 à 19 h.

∞ ADOPTÉE ∞

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Résolution 2025-05-133

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 MAI 2025

Proposée par Pierre Bisaillon, conseiller municipal, appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications, tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

∞ ADOPTÉE ∞

ORDRE DU JOUR

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Approbation de la séance ordinaire du 8 avril 2025

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Congrès ADMQ

4.2 Écogestes – description et modalités

4.3 Autorisation au DG de faire une demande de mandat de consultant pour le plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU)

4.4 Embauche employé manœuvre aux travaux publics 32-016

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

5.1 Liste des comptes à payer

5.2 Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement 407-2021

5.3 Octroi de contrat pour service d'accompagnement comptabilité et gestion financière

5.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement 448-2025 modifiant le règlement 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses et abrogation du règlement 437-2024

5.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement 446-2025-1 modifiant le règlement 446-2025 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant ADDITIONNEL de 1 850 000 \$

5.6 Début des procédures pour la vente pour défaut de paiement des taxes 2025

5.7 Octroi de contrat pour la mise à jour de la salle du conseil

5.8 Octroi de contrat pour enseigne numérique à la municipalité

5.9 Achat d'une chargeuse rétro-excavatrice financé par le règlement d'emprunt 442-2025

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption du règlement 447-2025 modifiant le règlement 389-2020 établissant les tarifs pour divers services rendus par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

6.2 Démission de l'employé #22-144

7. TRAVAUX PUBLICS

8. INFRASTRUCTURE ET GESTION DES EAUX

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Octroi de contrat pour la grande corvée

11.2 Location des toilettes chimiques pour la saison estivale

11.3 Octroi de budget pour l'organisation du souper du maire

11.4 Octroi de budget destiné au remplissage des copeaux de bois dans les aires de jeux

11.5 Ratification d'entente pour la tenue du bazar nautique

12. BIBLIOTHÈQUE

13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

13.1 Soulignement Mme Carmen Caya – implication bénévole

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS
15. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
16. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS
17. VARIA
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. SUIVI DES DOSSIERS
20. PROCHAINE SÉANCE : 10 JUIN 2025
21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

~~~~~

---

### 3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

#### 3.1 Résolution 2025-05-134 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 avril 2025

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 4.1 Résolution 2025-05-135 CONGRÈS ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – DIRECTEUR GÉNÉRAL

**CONSIDÉRANT** la tenue du congrès e l'Association des directeurs municipaux du Québec, se tenant du 18 au 20 juin 2025 au centre des congrès de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'inscription est de 585 \$ (avant taxes);

**CONSIDÉRANT QU'**un qu'un montant supplémentaire sera requis pour l'hébergement durant le congrès;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'inscription du directeur général de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, monsieur Marc Chalifoux, au congrès de l'ADMQ de 585 \$ taxes en sus.

**QUE** le conseil donne l'autorisation au directeur général pour effectuer une réservation d'hébergement pour le congrès qui aura lieu du 18 au 20 juin 2025 à Québec.

**QUE** ce montant sera financé par le budget de fonctionnement de l'année en cours.

**4.2 Résolution 2025-05-136**

**ÉCOGESTES – DESCRIPTION ET MODALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s’est dotée d’un Comité de l’environnement afin que soient posés des gestes environnementaux sur le territoire tant par la Municipalité que par les citoyens eux-mêmes;

**CONSIDÉRANT QUE** lors du budget 2025, l’ensemble du Conseil a convenu de poursuivre l’encouragement des écoGESTES auprès des citoyens et de les subventionner grâce à un fonds de 5 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que le Comité environnement a fait la recommandation suivante au Conseil et que les écoGESTES en question soient publicisés dans les médias habituels de la Municipalité :

| Des ÉcoGESTES encouragés!                                                                                                                                               |                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Achat d’outils de jardinage électriques ou à batteries et lame déchiqueteuse à mettre sur tondeuse ou tracteur (tondeuse, taille-haie, coupe-bordures.)                 | 100 \$ par adresse sur présentation de facture aux 5 ans                                                              |
| Achat d’un récupérateur d’eau pluviale                                                                                                                                  | Un montant unique de 30 \$ par adresse                                                                                |
| Achat de couches lavables.                                                                                                                                              | Un montant de 50% de l’achat jusqu’à un maximum de 150 \$ par enfant sur présentation de factures d’achat             |
| Achat de produits sanitaires personnels lavables (serviettes hygiéniques, culottes menstruelles, protège-dessous, produits nettoyants, sac de transport, cup menstruel) | Un montant de 50% de l’achat jusqu’à un maximum de 150 \$ par personne aux 2 ans sur présentation de factures d’achat |
| Installation d’une corde à linge ou séchoir à linge extérieur                                                                                                           | Un montant unique de 100 \$ par adresse sur présentation de factures d’achat et preuve d’installation                 |

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S’ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le Conseil de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix soutient les écoGESTES mentionnés dans cette résolution jusqu’à épuisement du fond de 5 000 \$ prévu pour l’année 2025.

**4.3 Résolution 2025-05-137**

**AUTORISATION AU DG DE FAIRE UNE DEMANDE DE MANDAT POUR CONSULTANT POUR LE PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)**

**CONSIDÉRANT** l'importance de la gestion efficace des actifs en eau pour assurer la durabilité et la qualité des services offerts à notre communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention de TECQ 2024-2028 offre une opportunité de financement supplémentaire pouvant atteindre jusqu'à 10 %;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le directeur général soit mandaté pour faire une demande officielle afin d'engager un consultant spécialisé dans l'élaboration d'un Plan de Gestion des Actifs en Eau (PGA-EAU).

**QUE** ce consultant aura pour mission de développer un plan stratégique qui répond aux exigences de la subvention TECQ et qui permettra d'optimiser nos ressources en eau.

**QU'**un rapport détaillé sur les progrès et les recommandations du consultant sera présenté lors du prochain conseil pour évaluation et approbation.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **4.4 Résolution 2025-05-138**

##### **EMBAUCHE EMPLOYÉ MANŒUVRE AUX TRAVAUX PUBLICS 32-016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le poste de manœuvre au service des travaux publics, avec une date limite de candidature fixée au 4 février 2025, le comité des ressources humaines a effectué les sélections et a rencontré les candidats (tes) retenus (ues);

**CONSIDÉRANT QU'**au terme du processus de sélection et d'évaluation, M. Christopher Gruebel répond aux exigences du poste et que ce dernier accepte les conditions offertes;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal autorise l'embauche de M. Christopher Gruebel comme manœuvre au service des travaux publics;

**QUE** le conseil municipal autorise cette embauche selon le traitement et les conditions de travail établis selon l'entente. Le poste est soumis à une période de probation de six mois, soit 910 heures travaillées.

☞ ADOPTÉE ☞

## **5. DÉPENSES ET TRÉSORERIE**

### **5.1 Résolution 2025-05-139**

#### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

Proposée par Sonia Tarditi, conseillère municipale, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'accepter la liste des comptes et factures déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025 dont le montant est de 137 943.93 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

### **5.2 Résolution 2025-05-140**

#### **DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES**

Dépôt des rapports des dépenses du mois de décembre autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

☞ ADOPTÉE ☞

### **5.3 Résolution 2025-05-141**

#### **OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT COMPTABILITÉ ET GESTION FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire reconduire l'accompagnement en comptabilité et gestion financière afin de supporter la Municipalité dans divers mandats comptables dont celui de bonifier la gestion financière et /ou permettre un transfert de connaissances relativement à la gestion financière de l'administration municipale, et ce, au moyen d'une banque de 390 heures pour un total hors taxes de 52 650 \$ avant taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire que le mandat soit reconduit afin de continuer à supporter la trésorerie;

**CONSIDÉRANT** la soumission 250412 reçue en date du 12 avril 2025 proposant une banque de 390 heures à 135 \$/h pour un total hors taxes de 52 650 \$ jusqu'au 21 juillet 2025.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroi le mandat de Mme Véronique Lussier CPA par le biais d'une banque d'heures de 390 heures à 135 \$/h pour un total hors taxes de 52 650 \$.

**QUE** ce montant sera financé par le budget de fonctionnement de l'année en cours.

☞ ADOPTÉE ☞

### **5.4 Résolution 2025-05-142**

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 448-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 407-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DE DÉLÉGATIONS DE DÉPENSES ET ABROGATION DU RÈGLEMENT 437-2024**

Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, donne avis de motion de l'adoption ultérieure du règlement 448-2025 modifiant le règlement 407-2021 décrétant les règles

de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses et abrogation du règlement 437-2024.

Sonia Tarditi, conseillère municipale, dépose le projet de règlement 448-2025 modifiant le règlement 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses et abrogation du règlement 437-2024.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **5.5 Résolution 2025-05-143**

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 446-2025-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 446-2025 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 850 000 \$**

Sylvain Hamel, conseiller municipal, donne avis de motion de l'adoption ultérieure du règlement 446-2025-1 modifiant le règlement 446-2025 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 850 000 \$.

Sonia Tarditi, conseillère municipale, dépose le projet de règlement 446-2025-1 modifiant le règlement 446-2025 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 850 000 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **5.6 Résolution 2025-05-144**

#### **DÉBUT DES PROCÉDURES POUR LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES 2025**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du Code municipal relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, de l'échéancier et des procédures pour l'année 2025;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le directeur général et greffière-trésorière à faire parvenir un avis par courrier recommandé aux propriétaires d'immeubles accusant des arrérages dans le paiement des taxes municipales depuis plus de deux (2) ans.

**QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix exige que les paiements des arrérages de l'année 2023 plus les intérêts à jour soient effectués en ligne, par débit, en argent comptant ou par chèque visé, au plus tard le vendredi 27 juin 2025 à 12 h.

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à transmettre à la MRC du Haut-Richelieu, selon leur délai, les dossiers pour lesquels les arrérages de l'année 2023 n'auront pas été acquittés.

☞ ADOPTÉE ☞

#### **5.7 Résolution 2025-05-145**

#### **OCTROI DE CONTRAT POUR LA MISE À JOUR DE LA SALLE DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT** le désir du conseil municipal de mettre à jour la salle du conseil et de remplacer le mobilier de cette même salle ;

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission au montant de 5 365 \$ taxes en sus de l'entreprise Hamster +;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** les membres du conseil municipal approuvent l'octroi du contrat à l'entreprise Hamster + pour la confection et l'installation de nouveaux bureaux, au coût de 5 365 \$, avant taxes.

**QUE** ce montant sera financé par le budget de fonctionnement de l'année en cours.

∞ ADOPTÉE ∞

#### **5.8 Résolution 2025-05-146**

#### **OCTROI DE CONTRAT POUR ENSEIGNE NUMÉRIQUE À LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'informer les citoyens et le rôle essentiel que joue le panneau numérique à cet égard ;

**CONSIDÉRANT QUE** le tableau actuellement en place est défectueux et obsolète ;

**CONSIDÉRANT** la soumission no 939 de l'entreprise Nummax au montant de 36 321,00 \$ avant taxes;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal octroi le contrat à Nummax pour l'installation de l'écran numérique au 959 rue principale au montant de 36 321,00 \$ avant taxes;

**QUE** ce montant sera financé par le fonds de roulement.

∞ ADOPTÉE ∞

#### **5.9 Résolution 2025-05-147**

#### **ACHAT D'UNE CHARGEUSE RÉTRO-EXCAVATRICE FINANCÉ PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 442-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire faire l'acquisition d'une chargeuse rétro-excavatrice;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offre SPIAN-2025-0404 qui se terminait le 17 avril 2025 à 11h

**CONSIDÉRANT QU'**un seul soumissionnaire, *Longus Équipement Inc.*, a déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement était prévu dans le budget de 2025;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue;

| <b>Entreprises</b>            | <b>Coût global avant taxes</b> |
|-------------------------------|--------------------------------|
| <i>Longus Équipement Inc.</i> | 225 000\$                      |

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le Conseil autorise l'achat d'une chargeuse rétro-excavatrice, de *Longus Équipement Inc.*, au montant de 225 000\$

**QUE** cet achat soit payé par le règlement d'emprunt #442-2025, sur une période de 15 ans.

∞ ADOPTÉE ∞

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Résolution 2025-05-148**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 447-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 389-2020 ÉTABLISSANT LES TARIFS POUR DIVERS SERVICES RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 244,1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut établir des tarifs pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités;

**CONSIDÉRANT QUE** ces tarifs peuvent consister en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du nouveau directeur du service incendie de revoir les différentes tarifications du S.S.I;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Sébastien Yelle, conseiller municipal, lors de la séance du Conseil tenue le 8 avril 2025 et que le projet de règlement a été déposé par monsieur Pierre Bisailon, conseiller municipal, à cette même séance ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement 447-2025 modifiant le règlement 389-2020 établissant les tarifs pour divers services rendus par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

∞ ADOPTÉE ∞

### **6.2 Résolution 2025-05-149**

#### **DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 22-144**

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre de démission de l'employé 22-144 en date du 30 avril 2025;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix prend acte de la démission de l'employé 22-144, effective en date du 30 avril 2025.

☞ ADOPTÉE ☞

**7. TRAVAUX PUBLICS**

**8. INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX**

**9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**11.1 Résolution 2025-05-150**

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA GRANDE CORVÉE**

**CONSIDÉRANT** l'initiative visant à permettre aux citoyens de se débarrasser de leurs déchets de manière écoresponsable lors de la grande corvée prévue le samedi 17 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Matrec, qui s'élève à 521 \$ par conteneur, avec un coût additionnel de 159 \$ par tonne métrique ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de Conteneurs Mira, qui propose un tarif de 925 \$ par conteneur mixte, tout en offrant la gratuité pour les conteneurs de métal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité prévoit un tonnage de 4 tonnes par conteneur;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal attribue le contrat de location des conteneurs à l'entreprise Conteneurs Mira pour la Grande Corvée qui se déroulera le samedi 17 mai au garage municipal.

**QUE** ce montant sera financé par le budget de fonctionnement de l'année en cours.

☞ ADOPTÉE ☞

**11.2 Résolution 2025-05-151**

**LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES POUR LA SAISON ESTIVALE**

**CONSIDÉRANT** que les toilettes au Refuge ne sont pas adaptées aux personnes à mobilité réduite;

**CONSIDÉRANT** qu'au parc des loisirs, plusieurs sports sont pratiqués pendant les heures de fermeture du centre Paulinoix ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Sanibert est de 907 \$ pour une toilette à mobilité réduite et 1221.99 pour 2 toilettes régulières pour 17 semaines;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Conteneurs Mira est de 225 \$ pour une toilette à mobilité réduite et 290 \$ pour 2 toilettes régulières par mois;

**CONSIDÉRANT QUE** Conteneurs Mira a soumissionné aussi pour les conteneurs pour la Grande Corvée;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal attribue le contrat de location de toilettes à l'entreprise Conteneurs Mira pour la toilette à mobilité réduite installée au 125, 81<sup>e</sup> Avenue ainsi que deux toilettes régulières au parc des Loisirs à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix débutant le 1er mai 2025 au 2 septembre 2025.

**QUE** ce montant sera financé par le budget de fonctionnement de l'année en cours.

✎ ADOPTÉE ✎

**11.3 Résolution 2025-05-152**

**OCTROI DE BUDGET POUR L'ORGANISATION DU SOUPER DU MAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les bénévoles aident au fonctionnement des activités et événements de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite mettre en avant l'importance de l'engagement de nos bénévoles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement se déroulera, qu'il fasse beau ou mauvais temps;

**CONSIDÉRANT QUE** le délai de réservation est limité;

**CONSIDÉRANT** le montant alloué de 14 462 \$ pour l'organisation du souper du maire 2024, tenant compte des hausses de prix;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Céline Legros reçut le 16 avril, s'élevant à 1500 \$ taxes en sus pour 5 heures d'animation lors de la soirée du 5 juillet 2025;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Sonia Tarditi, conseillère municipale, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le Conseil municipal approuve le budget de 18 000 \$ hors taxes, à Émilie Granger, coordonnatrice aux loisirs, afin d'organiser le Souper du Maire qui aura lieu le 5 juillet 2025 au parc des Loisirs. Ce montant couvre le chapiteau, la décoration, le repas, le

service à table ainsi que l'octroi du contrat à madame Céline Legros pour l'animation de la soirée au coût de 1500 \$ taxes en sus.

**QUE** ce montant sera financé par le budget de fonctionnement de l'année en cours.

∞ ADOPTÉE ∞

#### **11.4 Résolution 2025-05-153**

#### **OCTROI DE BUDGET DESTINÉ AU REMPLISSAGE DES COPEAUX DE BOIS DANS LES AIRES DE JEUX**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplir les copeaux de bois dans les aires de jeux avant le début de la saison estivale, afin d'assurer la sécurité des enfants et de maintenir l'entretien de la surface de jeu ;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues en 2024, s'élevant à un coût de 14 300 \$ ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'effectuer ces travaux ;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du coût de la vie et la nécessité d'ajuster le budget en conséquence ;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** les membres du conseil municipal présents approuvent, par la présente résolution, un budget de 16 000 \$, avant taxes, pour l'achat et l'installation de copeaux de bois dans les aires de jeux des parcs Boissonnault et des Loisirs.

**QUE** ce montant sera financé par le budget de fonctionnement de l'année en cours.

∞ ADOPTÉE ∞

#### **11.5 Résolution 2025-05-154**

#### **RATIFICATION D'ENTENTE POUR LA TENUE DU BAZAR NAUTIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a autorisé la tenue du Bazar Nautique le 26 avril 2025 un non-résident;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de location de salle stipule que seuls les résidents peuvent louer le centre Paulinoix pour une demi-journée ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement bénéficie aux citoyens de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisateur veut donner tous les profits à l'Aide à la famille;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil demande un frais de location de 200 \$ pour la journée entière et que le reste des profits iront à l'aide à la famille pour soutenir les familles dans le besoin.

∞ ADOPTÉE ∞

**12. BIBLIOTHÈQUE**

**13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS**

**13.1 Résolution # 2025-05-155**

**REMERCIEMENT MME CARMEN CAYA – IMPLICATION BÉNÉVOLE**

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal rende hommage à madame Carmen Caya pour son engagement et son dévouement à titre de bénévole au sein de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix depuis plus de 50 ans.

∞ ADOPTÉE ∞

**14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce sixième jour de mai 2025.

---

Marc Chalifoux  
Directeur général et greffier-trésorier

**17. VARIA**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

**19. SUIVI DES DOSSIERS**

**20. PROCHAINE SÉANCE : LE 10 juin 2025**

**21. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**21.1 Résolution 2025-05-156**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyé de Sonia Tarditi, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19 h 28.

∞ ADOPTÉE ∞

---

Denis Thomas  
Maire

---

Marc Chalifoux  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, \_\_\_\_\_, Denis Thomas, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

~~~~~
